

Révision de la Charte du Parc des Alpilles : les élus du Parc ont validé à l'unanimité le nouveau projet de territoire pour la période 2022-2037

Amorcée en 2018, la procédure de révision de la Charte du Parc naturel régional des Alpilles pour la période 2022-2037 est à mi-parcours.

Les Assises du Parc, organisées fin 2019, ont permis de clôturer en beauté une année de concertation intense menée auprès de tous les acteurs du territoire et de présenter le sommaire détaillé de la future Charte du Parc des Alpilles, organisée en 4 ambitions déclinées en 13 orientations puis en 38 mesures.

Dès la rentrée de janvier 2020, fort de la dynamique exprimée par les partenaires et les élus lors de ces Assises, l'équipe du Parc s'est attelée à la rédaction du projet de Charte dont une première version a été envoyée à l'ensemble des partenaires et aux collectivités concernées, communes, intercommunalités, Département, Région ainsi qu'aux services de l'Etat, dès la fin du mois de février 2020. Le confinement n'a pas ralenti le travail qui s'est poursuivi à distance, en collaboration avec les partenaires permettant d'enrichir le document. La crise du Covid-19 a cependant décalé le calendrier prévisionnel du fait du report du deuxième tour des élections municipales au mois de juin 2020, et c'est après une phase de présentation du projet aux nouvelles équipes municipales qu'une première version papier a été éditée et distribuée lors du Comité syndical de réélection du Président et des membres du Bureau le 24 juillet 2020.

Une nouvelle phase de relectures et d'amendements s'en est suivie tout l'été. En septembre, le Comité Scientifique et Technique du Parc, Riche d'experts de toute discipline, issus de l'ensemble de la région, s'est également prononcé officiellement sur ce futur projet de développement durable et global pour les Alpilles et « *salue la qualité du travail réalisé qui se fonde sur une profonde connaissance du territoire et de ses enjeux et reconnaît l'intérêt du projet* ».

C'est le 25 septembre dernier que le Comité syndical du Parc, réuni à Saint-Etienne du Grès, a approuvé à l'unanimité le projet de Charte du Parc naturel régional des Alpilles permettant ainsi au Parc d'entrer dans une nouvelle étape, marquée par la transmission du document à la Région pour validation le 18 décembre prochain, puis au niveau national pour examen (1^{er} trimestre 2021). A noter, la très large représentation du territoire lors de ce Comité syndical puisque toutes les communes du Parc, ainsi que le Département et la Région étaient présents légitimant ainsi la force de l'adhésion des élus au projet.

Maison du Parc naturel régional des Alpilles - 2 boulevard Marceau - 13210 Saint-Rémy-de-Provence
T. 04 90 90 44 00 | F. 04 90 90 03 76 | contact@parc-alpilles.fr | www.parc-alpilles.fr

Lors de la journée d'accueil des élus du territoire dans le Parc des Alpilles le 19 septembre, le Président du Parc, Jean Mangion a présenté la future Charte du Parc des Alpilles en ces termes : « *Je souhaite que ce projet, cette nouvelle Charte remporte l'adhésion du plus grand nombre d'entre vous, que sa validité soit reconnue et valorisée. Le Parc est le lieu où se construit l'avenir, sans ignorer ou mépriser qui que ce soit.* » et de préciser « *Notre responsabilité est dorénavant de le porter haut et fort, de le revendiquer comme une ambition choisie par le plus grand nombre, et d'être fiers d'en être les auteurs.* »

Les prochains mois vont être ponctués de diverses phases administratives qui vont faire progressivement évoluer le projet de Charte vers sa version finale. Deux événements d'importance sont d'ores et déjà programmés en 2021 : la visite des rapporteurs du CNPN (Conseil national de protection de la nature) et de la FPNRF (Fédération des Parcs naturels régionaux de France) dans le territoire et l'enquête publique dans toutes les communes.

La procédure de révision de la Charte du Parc est donc en bonne voie et ne rencontre pour l'heure pas d'obstacle avec en ligne de mire, la nouvelle labellisation des Alpilles en Parc naturel régional pour la fin de l'année 2022 si tout va bien.

Le projet de Charte du Parc naturel régional des Alpilles pour 2022-2037 est en téléchargement sur www.parc-alpilles.fr > Rubrique Le Parc naturel régional des Alpilles > La Charte du Parc

Contact : Marie-Laure Thao, chef de projet révision de Charte 04 90 90 44 00 - chef.projet.charte@parc-alpilles.fr